

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Collectifs Bassines non merci 79

**27 février 2025 : journée historique pour les défenseur.euses du Vivant !**

Le 27/02/2025

**Ce jeudi, nous avons eu la joie d'apprendre deux décisions de justice cruciales pour tout.es ceux qui se battent pour la préservation de la diversité du vivant. Pour tout.es ceux qui luttent contre ce capitalisme fou et qui nous mène tout.es droit dans le mur.**

## **Mort de Rémi Fraisse : Justice très tardive, mais cruciale**

Dix ans. Il aura fallu dix longues années pour que la France soit enfin reconnue responsable de la mort de Rémi Fraisse par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Une victoire amère, obtenue au prix de l'acharnement d'une famille et de collectifs engagés pour la justice et la vérité. Une victoire qui souligne surtout les failles graves de notre système de maintien de l'ordre.

Rémi Fraisse, jeune botaniste de 21 ans, a été tué par l'explosion d'une grenade offensive lancée par un gendarme lors d'une nuit de répression violente contre les opposants au barrage de Sivens, reconnu depuis, illégal. Ce soir-là, la gendarmerie a tiré plus de 700 grenades, dont 42 offensives. La justice française, elle, s'est murée dans le silence, refusant de condamner clairement l'usage disproportionné de la force et d'en tirer des conséquences.

Aujourd'hui, la CEDH condamne la France pour les "lacunes du cadre juridique et administratif" et les "défaillances de l'encadrement" ayant conduit à ce drame. Il s'agit d'une reconnaissance officielle de la violence d'État, qui rappelle que le maintien de l'ordre ne peut se faire au mépris de la vie humaine.



Bien que la mort de Rémi Fraisse a déjà conduit à des changements importants, notamment l'interdiction des grenades offensives OF-F1 en 2017, nous exigeons que cette condamnation serve d'électrochoc.

Les autorités françaises **doivent maintenant prendre des mesures concrètes pour empêcher que de nouveaux drames similaires arrivent** comme :

- L'interdiction définitive des grenades offensives et des armes mutilantes utilisées contre les manifestants.
- Une refonte profonde de la politique du maintien de l'ordre pour garantir la sécurité des citoyennes et citoyens mobilisés.
- Une transparence accrue dans les enquêtes sur les violences policières.

Nous refusons qu'un.e manifestant.e puisse mourir sous les coups d'un État qui prétend protéger. Nous exigeons que plus jamais un Rémi Fraisse ne tombe sous les coups de l'arbitraire.

Nous tenons à **exprimer notre solidarité totale avec la famille de Rémi Fraisse, qui a mené un combat acharné pour obtenir justice et vérité.** Leur détermination est un exemple pour nous tou.te.s, et nous partageons leur volonté que cette décision puisse contribuer à ce que de nouvelles tragédies n'arrivent plus.

**Nous n'oublions pas. Nous ne pardonnons pas.** Nous continuerons à lutter pour que la violence d'État ne puisse plus jamais faucher une vie dans l'indifférence.



RÉMI  
10 ANS  
DÉJÀ!

26 octobre 2014,  
Rémi Fraisse, 21 ans -  
tué par un tir de grenade  
offensive à la manifestation  
contre le barrage de Sivens

ON OUBLIE PAS ! ON PARDONNE PAS !

# **L'A69 sans dessus, dessous : annulation du projet, travaux arrêtés, une victoire historique !**

Ce 27 février marque une victoire historique pour tout.es celle.s qui se sont mobilisé.es contre le projet d'autoroute A69.

**Cette victoire est avant tout celle de la mobilisation collective. Grâce à la détermination des opposant.es, à la résistance sur le terrain, aux recours juridiques et aux actions menées sans relâche, nos camarades ont montré qu'il était possible de faire plier un projet écocidaire !**

Depuis le début, ce projet inutile et destructeur a été contesté par des citoyen.ne.s, des collectifs locaux comme la Voie est Libre, des associations environnementales, des scientifiques, des écureuils, des naturalistes déters et toute une multitude d'organisations... qui ont toujours dénoncé un chantier aberrant, porté par des intérêts économiques, au mépris des enjeux climatiques et sociaux. Les arguments avancés par les décideurs n'ont jamais tenus face à la réalité : une artificialisation massive des sols, une destruction irréversible de la faune et de la flore, des habitant.es et paysan.nes exproprié.es de leurs terres ainsi qu'une alternative ferroviaire largement sous-exploitée.

**Le tribunal a reconnu l'absence d'un "intérêt public majeur", critère indispensable pour justifier un projet portant atteinte à la biodiversité.** Pourtant, l'État et le Conseil départemental du Tarn s'entêtent en faisant appel de cette décision, prouvant une fois de plus que leurs priorités ne sont pas celles des citoyen.ne.s mais celles d'intérêts économiques et industriels dépassés.

Nous appelons aujourd'hui les pouvoirs publics à tirer toutes les conséquences de cette décision : il est urgent d'abandonner définitivement ce type d'infrastructures inutiles et d'investir massivement dans des solutions de mobilité soutenables et accessibles à tout.es !

Cette victoire est la preuve tangible que la mobilisation peut faire toute la différence ! **Restons mobilisé.es pour que cette décision marque un tournant qui reste définitif !**

**L'A69 est annulée, les travaux sont mis à l'arrêt et le resterons !**

**No Macadam !**

**27 FÉVRIER 2025  
TOULOUSE**

**Délibéré du recours sur  
le fond**

**LE TOUT DERNIER JOUR DE L'A69 !**

**A69**